

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MME ERICA HENNEQUIN, DEPUTÉE (VERTS ET CS-POP), INTITULÉE " REFUGIES AU CŒUR DE NOS VILLES ET VILLAGES..." (N° 2826)

En préambule, on peut préciser que l'afflux de migrant-e-s, tel que redouté en début d'année, ne s'est pas tout à fait produit comme prévu. Le contexte international a évolué et force est de constater que le flux migratoire attendu n'a finalement, et pour le moment, pas été aussi conséquent qu'imaginé initialement.

Alors que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) partait de l'hypothèse que la Suisse enregistrerait en 2016 le même nombre de demandes qu'en 2015, soit environ 40'000, les statistiques au 30 juin 2016 démontrent que 14'277 demandes ont été déposées au terme du premier semestre 2016. Au mois de juin 2016, 2'329 demandes ont été enregistrées, soit près de 40% de moins qu'au même mois de l'année précédente (juin 2015 : 3'805 demandes). L'évolution de la situation dans les régions en conflit reste toutefois toujours et encore incertaine. Le contexte migratoire est toujours très volatil et donc imprévisible. Pour le SEM, "effectuer des prévisions fiables pour l'année 2016 n'est pas envisageable car il n'est guère possible d'influer sur les différents facteurs intervenant le long des routes migratoires". Dans sa dernière communication du 12 juillet 2016, il relevait néanmoins que la Confédération et les cantons devaient envisager l'éventualité d'une nouvelle hausse du nombre de demandes d'asile en cours d'année.

La situation qui prévaut dans le canton est la suivante. Alors qu'il est tenu par la législation fédérale d'accueillir 1,1% des personnes qui demandent la protection de la Suisse (clé de répartition entre les cantons), le Jura a dû faire face à l'arrivée de 400 personnes en 2015. L'effectif des personnes accueillies est toutefois passé de 638 au 1^{er} janvier 2015 à 902 au 1^{er} janvier 2016. Durant le premier semestre 2016, 115 personnes supplémentaires ont été intégrées dans le dispositif cantonal d'accueil de l'AJAM, contre 116 lors du premier semestre 2015. C'est surtout durant le second semestre 2015 que l'afflux a été le plus important (281 personnes). Pour ces prochains mois, l'AJAM est dans l'expectative et aucune projection étayée ne peut véritablement être établie.

Au moment où la résolution du 9 septembre 2015 a été adoptée par le Parlement jurassien, texte dont il est fait référence dans la question écrite, l'AJAM était effectivement confrontée à un afflux important de migrant-e-s à héberger dans les différentes structures.

Celles-ci ayant été rapidement saturées, trois structures supplémentaires ont été ouvertes à l'automne 2015 : l'un d'elle a ouvert en ville de Porrentruy (anciennement Hôtel du Jura) et une autre a été mise en activité à Montfaucon (anciennement Hôtel de la Pomme d'Or). De plus, l'AJAM a pu bénéficier de façon temporaire des locaux de l'Auberge de jeunesse de Delémont durant sa fermeture hivernale. A ces lieux d'accueil se sont ajoutés les quelque 170 appartements que l'institution loue dans tout le canton.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, l'AJAM tient compte de l'équilibre entre les régions lorsqu'elle décide d'ouvrir une structure ou un centre d'accueil, ceci afin d'assurer une répartition équitable et solidaire des requérant-e-s d'asile sur l'ensemble du territoire cantonal.

Pour l'appuyer dans sa mission, le Gouvernement jurassien a constitué en début d'année une commission temporaire en charge de la gestion des flux migratoires en matière d'asile. Présidée par le Service de l'action sociale, cette commission a pour tâche d'assister l'AJAM "dans la recherche de solutions d'hébergement pour les migrant-e-s, en particulier dans les négociations avec les communes jurassiennes en vue de la mise en exploitation de constructions protégées ou d'abris publics à cette fin".

En vue de faire face à une nouvelle augmentation potentielle des arrivées sur le territoire jurassien, cette commission examine actuellement deux possibilités d'hébergement collectif dans deux communes différentes. De plus, l'ouverture éventuelle de deux abris de la protection civile est planifiée en cas d'extrême nécessité. Des contacts sont également établis par l'AJAM avec des propriétaires d'immeubles pouvant offrir des capacités d'hébergement suffisantes, l'objectif étant d'assurer un lit à chaque requérant-e d'asile qui se verra attribué-e au canton du Jura.

Le contexte général étant rappelé, le Gouvernement répond comme suit aux questions :

1. Dans combien de localités des possibilités d'accueil de réfugiés ont-elles été envisagées dans leur centre ?

L'AJAM gère actuellement sept structures collectives, dont cinq se situent au cœur de localités, à savoir Courrendlin, Delémont, Courfaivre, Porrentruy et Montfaucon. Seules deux, celle de Belfond (commune de Saignelégier) et celle de Bellerive (commune de Courroux), sont situées en dehors des villages. Il peut être mentionné que des liens étroits se créent souvent entre les résident-e-s des structures d'accueil et la population des communes concernées, en particulier lorsque celles-ci se situent au sein des localités.

2. Combien de propriétaires de bâtiments privés, publics, associatifs ou religieux ont-ils été contactés pour mettre des espaces sous-utilisés à disposition de l'accueil de réfugiés ?

Les propositions/démarches entreprises auprès de différents propriétaires (communes, paroisses, propriétaires privés, agences immobilières), afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'AJAM et d'ouvrir ainsi une ou plusieurs nouvelles structures collectives, se montent à vingt-trois. Comme indiqué préalablement, les nouveaux centres d'accueil à Montfaucon et Porrentruy ont permis d'absorber le pic d'arrivées au deuxième semestre 2015. Actuellement, l'AJAM est en contact (sans engagement) avec cinq propriétaires de bâtiments, qui, en cas de besoin, pourraient être aménagés en structures collectives dans des délais plus ou moins raisonnables.

3. Qu'ont répondu les autorités cantonales aux particuliers qui, par générosité et solidarité, ont proposé de mettre des lieux à disposition de réfugiés ?


Par l'intermédiaire de l'AJAM, toutes les personnes ayant formulé une offre d'hébergement ont été rencontrées. Toutefois, les offres des particuliers, certes teintées d'une magnifique générosité, étaient pour l'essentiel destinées à de l'accueil dit « d'urgence », ce qui n'est guère envisageable ni souhaitable. En effet, les personnes qui sont attribuées aux cantons doivent être prises en charge de manière soutenue voire intensive par des professionnels. Les structures collectives sont dès lors les plus adaptées à cette phase de premier et de deuxième accueil. L'AJAM a néanmoins conservé la liste des personnes qui ont manifesté leur générosité et ne manquera pas, si besoin, de les contacter à nouveau.

De plus, il est utile de rappeler que le marché du logement dans le canton du Jura n'est pas saturé et que l'AJAM ne rencontre pour le moment pas de difficultés majeures à trouver des appartements qui s'inscrivent dans la suite de l'accueil, après les séjours en structures collectives. Il est encore à noter que des particuliers ont mis à disposition des logements en location pour des réfugié-e-s.

Delémont, le 16 août 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme


le Chancelier
Jean-Christophe Kübler